Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 034-213401169-20260805-219R26-AR
Folio n° 247

Ville de Grabels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° 219/RH/2026 FIXANT LE NOMBRE D'EMPLOIS OFFERTS AU DETACHEMENT DANS UN CADRE D'EMPLOIS DE NIVEAU SUPERIEUR OU DE CATEGORIE SUPERIEURE AU TITRE DE L'ANNEE 2026 AUX FONCTIONNAIRES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Le Maire de la Commune de Grabels,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93,

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Considérant que la commune de Grabels dispose au sein de ses effectifs des fonctionnaires en situation de handicap.

Considérant qu'il est permis de faire accéder des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emplois supérieur par la voie dérogatoire de détachement.

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre d'emplois offerts, **au titre de l'Année 2026**, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés selon les modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, est fixé à 1 poste.

Nombre et description des emplois à pourvoir :

- **Cadre d'emplois des animateurs : 1 poste**

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 034-213401169-20260805-219R26-AR

Ville de Grabels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date prévue du détachement : **1er janvier 2027**

Date limite de dépôt des candidatures : **15 septembre 2026**

Article 2 : L'avis d'appel à candidature et la fiche de poste seront publiés sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera transmise :

- ✓ Au représentant de l'Etat,
- ✓ Au Président du Centre de Gestion,
- ✓ Au comptable de la Collectivité,

Fait à Grabels, le 20 mai 2026

Publié le 5 Août 2026

Le Maire,
Pascal **HEYMES**

Mairie de GRABELS (Hérault)